

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP 2308

DANS CE NUMÉRO

Edition du
01 décembre 2020

Jeu trouble de KKS face aux «Entreprises responsables» (Jean-Daniel Delley)

La campagne sur l'initiative «Entreprises responsables» pose problème à plus d'un titre, dont la manœuvre de Karin Keller-Sutter

«Entreprises responsables»: les deux visages de la Suisse (Jean-Daniel Delley)

Les explications en termes de clivage, régional ou linguistique, ne permettent pas de mesurer la fracture entre une économie qui veut s'autoréguler et une société qui souhaite le changement

Bénévolat – Engagement toujours moderne (Yvette Jaggi)

La publication de la quatrième édition de L'Observatoire du bénévolat en Suisse comme les mobilisations durant le confinement montrent la force des actions bénévoles

Le personnel garde la chambre ? Peut-être un signal d'alerte (Marc-André Raetzo)

À Genève, l'absentéisme des fonctionnaires pour cause de maladie augmente. Occasion de questionner ce phénomène et les moyens d'y remédier

Jeu trouble de KKS face aux «Entreprises responsables»

La campagne sur l'initiative «Entreprises responsables» pose problème à plus d'un titre, dont la manœuvre de Karin Keller-Sutter

Jean-Daniel Delley - 26 novembre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37869>

L'initiative populaire «*Entreprises responsables*» a donné lieu à une campagne d'une rare intensité, d'une rare violence même, ainsi qu'à de regrettables [dérapages](#). Un [commentateur](#) a même parlé de «*trumpisation*» de la culture politique helvétique. Par contre, la manière pour le moins discutable dont la conseillère fédérale Keller-Sutter a conduit ce dossier n'a guère fait de vague.

Une chronologie éclairante

Et d'abord un bref rappel. Dans son message du 15 septembre 2017, le Conseil fédéral explique son opposition à l'initiative et renonce à présenter un contre-projet. Le Conseil national décide au contraire d'élaborer un contre-projet indirect qui pourrait inciter le comité d'initiative à retirer son texte.

Pour sa part le Conseil des États rejette ce texte de compromis, mais à une très courte majorité. Toutefois, le risque existe que les sénateurs changent d'avis lors d'une nouvelle lecture. Si tel était le cas, les initiants retireraient leur initiative au profit de ce contre-projet, inacceptable pour les organisations de l'économie.

C'est là qu'intervient la cheffe du département de justice et police, en charge du dossier. Pour éviter ce scénario, elle présente un nouveau contre-projet indirect qui n'oblige les entreprises qu'à la publication d'un rapport, sans qu'elles aient à assumer la responsabilité de leurs actes. À vrai dire, ce nouveau texte s'inspire très directement des propositions de Swissholdings, l'association des grands groupes industriels et de services basés en Suisse, comme le révèlent les documents obtenus par la [Wochezeitung](#) sur la base de la loi sur la transparence.

Une procédure inédite

Cette nouvelle mouture du contre-projet n'a fait l'objet d'aucune consultation. Le Conseil fédéral est intervenu dans une procédure parlementaire déjà largement entamée en défendant une position contraire à celle qu'il avait initialement prise – pas de contre-projet – et sur la base d'un [message](#) de 2017 qui n'aborde même pas ce sujet. À notre connaissance, une manière de faire inédite de la part du gouvernement.

Le Conseil des États s'est rallié à cette proposition, alors que le National a campé sur sa position. Dès lors, c'est à une conférence de conciliation de trancher. Elle a donné raison à la chambre haute grâce à une entourloupette du PLR et de l'UDC: ces partis y ont remplacé deux de leurs représentants jugés trop favorables au contre-projet du Conseil national par deux députés aux ordres, de manière à obtenir une majorité favorable au nouveau contre-projet *light*. Le tour a joué.

L'initiative sera présentée au suffrage populaire, mais flanquée d'un contre-projet qui permettra de prétendre que les autorités n'ignorent pas le problème posé par les agissements de certaines multinationales.

KKS sur le front

Karin Keller-Sutter s'engage sans compter dans la campagne. Depuis le début du mois d'octobre, elle multiplie les interventions publiques – 23 débats, conférences, interviews. À croire que le sort du pays en dépend.

L'argumentation de la conseillère fédérale cible prioritairement deux points de l'initiative: le nombre des entreprises concernées et le fardeau de la preuve. Sur le premier point, elle laisse entendre que les PME se verraient confrontées à un travail de contrôle ingérable. Ainsi, elle

mentionne une entreprise pharmaceutique travaillant avec 11 000 fournisseurs, sous-entendant ainsi que ladite entreprise devrait s'assurer de la bonne conduite de l'ensemble de ces derniers.

Arguments fallacieux et confusion juridique

Que dit [l'initiative](#) ? Pour ce qui est de l'obligation de diligence, à savoir l'obligation d'examiner l'impact sur les droits de l'homme et l'environnement, et de prendre les mesures afin de prévenir et de mettre fin aux violations éventuelles: l'initiative parle d'une «*diligence raisonnable*» et précise que «*le législateur tient compte des besoins des petites et moyennes entreprises qui ne présentent de tels risques que dans une moindre mesure*».

Il n'est donc pas question de soumettre toutes les entreprises helvétiques à une obligation d'une étendue telle qu'elle serait matériellement impossible.

Le deuxième point concerne le fardeau de la preuve. À plusieurs reprises, la cheffe du département de justice et police a critiqué le fait que, face à une plainte, l'entreprise devrait faire la preuve de son innocence. En quelque sorte une inversion du fardeau de la preuve, comme si accusé, je devais prouver mon innocence et non l'accusation démontrer ma culpabilité.

Quatre juristes ([NZZ, 18 novembre 2020](#)) – professeurs et juge – ont tancé la magistrature qui ce faisant confond *Code pénal* et *Code des obligations*. C'est bien la personne lésée par l'activité d'une entreprise suisse qui devrait apporter la preuve du dommage subi et du lien causal avec cette activité.

Et, au cas où la justice accepterait cette preuve, l'entreprise pourrait se disculper de sa

responsabilité en attestant l'accomplissement de son devoir de diligence. C'est très exactement ce que prévoit le *Code des obligations*. L'initiative n'introduit aucune nouveauté. Il n'est pas question d'une inversion du fardeau de la preuve.

Le devoir d'information des autorités

Ces deux erreurs d'interprétation grossières de l'initiative ne pourraient certes pas conduire à l'annulation d'un éventuel résultat négatif de la votation populaire. La jurisprudence du Tribunal fédéral se montre très restrictive à ce sujet.

Les [juges](#) n'ont annulé qu'une seule votation fédérale, celle portant sur l'initiative «*Pour le couple et la famille*», parce que le résultat fut extrêmement serré et l'information du Conseil fédéral d'une inexactitude crasse. Par contre, ils ont refusé un recours visant le [vote populaire](#) favorable à la révision de l'imposition des entreprises, quand bien même l'estimation de la perte fiscale annoncée par le Conseil fédéral s'est avérée très fortement sous-évaluée.

Néanmoins la jurisprudence rappelle les conditions auxquelles doit obéir l'information des autorités. «*La libre formation de l'opinion des citoyens et des citoyennes et l'expression fidèle et sûre de leur volonté*» ([art.34 al.2 Cst](#)) exige une information objective, exhaustive, transparente et conforme au principe de proportionnalité.

En l'occurrence la campagne menée par Madame Keller-Sutter a contrevenu aux critères d'objectivité – fausses informations sur la portée de l'initiative – et de proportionnalité – engagement disproportionné eu égard à l'importance de l'objet. La conseillère fédérale s'est comportée davantage comme une affidée des entreprises multinationales que comme une magistrature. Elle n'a pas encore revêtu les habits de sa fonction.

«Entreprises responsables»: les deux visages de la Suisse

Les explications en termes de clivage, régional ou linguistique, ne permettent pas de mesurer la fracture entre une économie qui veut s'autoréguler et une société qui souhaite le changement

Jean-Daniel Delley - 30 novembre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37881>

Le succès populaire de l'initiative «*Entreprises responsables*» révèle un tournant significatif. En règle générale, les projets qui touchent de près aux intérêts de l'économie n'ont aucune chance de rallier une majorité du corps électoral. Les arguments standards – garantir les emplois, ne pas affaiblir la place économique helvétique – trouvent un large écho.

Ainsi, par exemple, au cours des cinquante dernières années, l'interdiction des exportations d'armes (1972, 1997, 2009) et celle de la publicité pour les produits engendrant une dépendance (1974, 1993) ou encore la lutte contre les abus du secret bancaire se sont heurtées aux murailles de la prospérité économique.

Les adversaires de l'initiative «*Entreprises responsables*» ont repris l'antienne qui jusqu'à présent a permis aux organisations économiques de contrer avec une relative facilité toute tentative de régulation un tant soit peu sérieuse. Mais cette fois, à considérer l'ampleur des moyens déployés, ils ont visiblement pris peur.

Face à l'intensité de la campagne menée par les initiants, à la mobilisation d'innombrables comités locaux, à l'engagement de personnalités de l'économie et à l'affichage de leur position par de très nombreux citoyens, il a fallu sortir la grosse artillerie. En particulier, de pleines pages publicitaires des grands patrons, de Credit Suisse et de Glencore. Du jamais vu. Sans parler du soutien d'une [conseillère fédérale](#) franchissant ouvertement les limites de l'information objective.

Pourquoi une contre-attaque aussi virulente ? Aucune analyse sérieuse n'a pu déceler un quelconque impact négatif de l'initiative sur la bonne marche des entreprises helvétiques ni sur l'emploi; le nombre des PME concernées serait

resté modeste. Non, l'économie n'avait rien à craindre si l'on excepte les quelques multinationales helvétiques dont les méfaits dans le tiers-monde sont documentés depuis des années.

C'est au niveau symbolique qu'il faut situer ce combat. L'économie veut décider elle-même des règles auxquelles elle se dit prête à obéir (autorégulation) ou que les pouvoirs publics lui imposent – voir le contre-projet à l'initiative directement inspiré par le lobby des multinationales.

Les appels à la sauvegarde des emplois et à la préservation du tissu industriel ne servent qu'à séduire l'électorat pour mieux préserver cet espace d'autonomie. Or le résultat de la votation de ce dimanche indique à l'évidence un mouvement.

Certes le visage traditionnel d'une Suisse satisfaite d'elle-même et peu soucieuse de voir sa bonne conscience perturbée par des considérations morales est toujours bien présent. Mais il doit faire face à celui d'une Suisse pour qui les affaires et l'éthique peuvent faire bon ménage.

Cette Suisse des «*moralisateurs*», comme la désignent non sans un certain mépris ses adversaires, représente en réalité une avant-garde. Car l'exigence d'une économie au service des humains et d'un environnement naturel à préserver en tant que bien commun ne cesse de progresser.

C'est dire que tôt ou tard nous devons aligner notre conception de la responsabilité des entreprises sur celle de nos voisins européens et des standards internationaux. La Suisse suivra comme d'habitude, renonçant à un rôle de pionnière.

Bénévolat – Engagement toujours moderne

La publication de la quatrième édition de L'Observatoire du bénévolat en Suisse comme les mobilisations durant le confinement montrent la force des actions bénévoles

Yvette Jaggi - 01 décembre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37898>

Au printemps dernier, celles et ceux à qui l'âge de la retraite aura valu la qualification de «vulnérable» ont amplement bénéficié de ce statut: le bénévolat a en effet connu pendant le confinement de mars à juin une activité exceptionnellement développée. En particulier les jeunes et les travailleurs aux horaires réduits ont rendu d'innombrables services – livraison de fruits ou autres oranges – à des personnes bloquées à domicile.

C'est justement à la fin juin que paraissait chez Seismo la quatrième édition de [L'Observatoire du bénévolat en Suisse](#) – après celles de 2007, 2010 et 2016. Cet Observatoire, lancé puis développé sous l'égide de la Société suisse d'utilité publique, reflète l'évolution des motivations, des types d'engagement et des activités relevant du bénévolat, informel et non indemnisé le plus souvent.

Bénévole: substantif et adjectif mixtes, mais surtout féminin

Non rémunéré comme les travaux domestiques et les tâches de garde et de soins, le [travail bénévole](#) prend différentes formes que l'Office fédéral de la statistique (OFS) regroupe en deux grandes catégories: d'une part le travail organisé, qui comprend les activités honorifiques et associatives, et d'autre part le travail informel, qui englobe les travaux domestiques, l'assistance gratuite à des parents et connaissances ainsi que l'entraide de voisinage.

Même si la structure de l'importante «population bénévole» évolue comme la société en général, les effectifs engagés demeurent stables, à un niveau traditionnellement élevé dans notre pays. Selon l'OFS, le travail bénévole organisé mobilisait en 2016 pas moins de 42,7 % des personnes âgées d'au moins 15 ans et résidant

de façon permanente en Suisse. Sans surprise, les hommes font une plus forte proportion de bénévolat organisé que les femmes, tandis que ces dernières fournissent la majeure partie du travail informel.

Si le travail non rémunéré n'apparaît par définition pas dans la comptabilité nationale, l'OFS tient un [«compte satellite»](#) de la production des ménages. Il évalue les activités non payées qui pourraient théoriquement être accomplies contre rémunération par des tierces personnes.

Ces estimations, dont les plus récentes remontent à 2016, donnent des résultats impressionnants: 410 milliards de francs de produit d'un travail gratuit dont la majeure partie, soit 248 milliards, a été effectuée par des femmes – effet du traditionnel et inégal partage des tâches.

Bénévolat en évolution

Si dans la forme le travail bénévole paraît relativement constant, il évolue quant à ses motivations et inspirations. Sur ce point, les commentateurs se rejoignent.

L'Observatoire précité, qui compte la forme mais analyse aussi le fond, affine ses constats à chaque édition. En effet, outre les motivations les plus fréquentes – sentiment de se rendre utile, plaisir de rencontrer d'autres personnes – il y a celles qui animent les jeunes et aussi les aînés: désir d'apprendre, souhait de faire bouger les choses, envie de sortir du quotidien. Autant de marques d'un intérêt pour la diversité, la découverte, la participation. Autant de potentiel pour l'action bénévole personnalisée, à l'ère de l'abstraite immédiateté technique.

Autre regard vers le futur considéré comme prometteur par définition: celui du Gottlieb

Duttweiler Institut (GDI), qui a publié en 2018 une étude intitulée [Die neuen Freiwilligen](#) - *Les nouveaux bénévoles*, sous-titrée «L'avenir de la participation à la société civile», offerte en *open access* comme L'Observatoire précité. Aspiration typique de ces bénévoles de la génération nouvelle : «ils souhaitent être impliqués davantage dans le processus de décision, non seulement sur le fond mais également sur la forme. Ils désirent s'organiser eux-mêmes, faire

l'expérience de leur propre efficacité et organiser leur environnement d'égal à égal avec d'autres.»

Ce bénévolat en forme de *start up* semble - un peu trop ? - dans l'esprit du temps. Mais l'action sociale, à l'instar de l'action politique secouée par les mobilisations de la «jeunesse climatique», pourrait aussi bénéficier de ce mouvement de réveil contemporain.

Le personnel garde la chambre ? Peut-être un signal d'alerte

À Genève, l'absentéisme des fonctionnaires pour cause de maladie augmente. Occasion de questionner ce phénomène et les moyens d'y remédier

Marc-André Raetzo - 28 novembre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37876>

Le média [Heidi.news](#) a eu accès à un document interne de l'État de Genève indiquant que le taux d'absence du personnel augmente d'année en année et pourrait coûter actuellement 285 millions par an. Un certain pourcentage est tout à fait normal. Outre son coût, ce qui peut inquiéter c'est son augmentation. Comment la comprendre ?

Cette problématique se retrouve bien entendu dans beaucoup de grandes institutions privées. Ce qui fait la différence avec le service public, c'est qu'une entreprise qui ne réagit pas risque de faire faillite, alors que les institutions étatiques bénéficient d'une garantie totale de survie.

Maladie en augmentation, accidents en nombre stable ?

L'augmentation des arrêts de travail constatée ne concerne que les personnes qui souffrent de maladie - alors que la proportion des accidents reste stable. La protection des données interdit de connaître les maladies dont souffrent ces employés, mais le surmenage est une possibilité tout à fait plausible.

Les responsables interrogés considèrent

d'ailleurs qu'il s'agit d'une surcharge de travail, liée au vieillissement de la population. Celui-ci conduirait à une augmentation de la complexité des relations avec les usagers.

Il est cependant établi que la quantité de travail et de responsabilités n'est pas forcément un facteur suffisant pour expliquer le stress et le burnout. La cause essentielle de ces phénomènes réside dans l'insatisfaction au travail ([DP 2303](#)).

C'est quoi l'insatisfaction au travail ?

Que cache cette insatisfaction au travail ? Il est généralement admis que le manque d'autonomie et de reconnaissance joue un rôle important.

Dans certains modes de fonctionnement d'une entreprise, pratiquement chaque action doit faire l'objet d'un rapport. Ces données sont évaluées par une hiérarchie qui va alors décider de la manière dont l'employé devra travailler par la suite.

Ce type d'organisation trouve sa légitimité dans l'amélioration du rendement et de la qualité du travail. À titre d'exemple, une entrée sur [Wikipédia](#) explique que le «*contrôle de*

gestion permet ainsi d'anticiper, de planifier, de réguler l'entreprise. [...] Ce qu'on ne peut pas mesurer, on ne peut pas le gérer».

Efficacité ? Peut-être, mais ce mode de fonctionnement induit des dépréciations diverses: dépersonnalisation, manque de reconnaissance et d'autonomie des employés, avec comme conséquence stress et absentéisme. Pour diminuer le nombre des absences et réduire le taux de rotation du personnel, il serait donc important de travailler davantage sur la satisfaction au travail et, à cette fin, de donner plus de liberté et de responsabilités aux personnes.

Expérience hollandaise, lutter contre l'absentéisme

L'[expérience de Burxtoft](#) aux Pays-Bas est éclairante. Elle a démarré avec un infirmier et trois collègues infirmières en réaction à une organisation des soins à domicile basée sur les modèles de contrôle de qualité utilisés dans l'industrie. Ces infirmiers ont créé une association, ils ont abandonné la production d'information sur leur travail - information le plus souvent utilisée pour contrôler l'activité - et

se sont focalisés sur une approche pragmatique, négociée directement avec le patient et son entourage.

L'expérience semblait condamnée à l'échec en l'absence de contrôle de l'activité des soignants, mais c'est le contraire qui s'est produit. L'organisation a grandi rapidement, elle représente à ce jour le modèle dominant d'organisation des soins à domicile aux Pays-Bas, avec des résultats très satisfaisants et un coût global diminué. Ce mode de fonctionnement a permis également de maîtriser l'absentéisme et la rotation du personnel.

Comment ne pas comprendre qu'un taux élevé de rotation et d'absentéisme du personnel représente un signal d'alarme digne de provoquer une évaluation de la gouvernance de l'organisation concernée ? Un éventuel changement ne sera pas chose facile, car le modèle dominant reste de pouvoir contrôler le plus possible les personnes qui travaillent en première ligne. Il faut trouver un juste milieu entre le respect des employés et les considérations liées aux contraintes économiques ainsi qu'à la garantie d'une qualité optimale.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour tablettes, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Jeu trouble de KKS face aux «Entreprises responsables»

<https://www.tagesanzeiger.ch/wie-die-agentur-von-svp-werber-segert-im-abstimmungskampf-mitmischt-597726796856>

https://www.republik.ch/2020/11/21/wir-trumpisieren-uns?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=republik%2Ftemplate-newsletter-woche-nl-vom-21-11-2020

<https://www.woz.ch/2011/lobbying/der-lange-arm-von-swiss-holdings>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/353.pdf>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis462t.html>

<https://epaper.nzz.ch/#article/6/Neue%20Z%C3%BCrcher%20Zeitung/2020-11-18/1/278729012>

<http://www.lawinside.ch/763/>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2005/20051057.html>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a34>

«Entreprises responsables»: les deux visages de la Suisse

<https://www.domainepublic.ch/articles/37869>

Bénévolat - Engagement toujours moderne

<https://www.seismoverlag.ch/fr/daten/observatoire-du-benevolat-en-suisse-2020/>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.html>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere/compte-satellite-production-menages.html>

<https://www.gdi.ch/de/publikationen/studien-buecher/die-neuen-freiwilligen>

Le personnel garde la chambre ? Peut-être un signal d'alerte

<https://www.heidi.news/tags/absenteisme>

<https://www.domainepublic.ch/articles/37651>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Contr%C3%B4le_de_gestion

<https://www.soignnonshumain.com/buurtzorg/>